

# AVIS PUBLIC



## PUBLICATION DE RÈGLEMENT 2162-2020

**AVIS PUBLIC** est par la présente donné par le soussigné, greffier de la susdite Ville :

**QUE** lors de la séance du 16 mars 2020, les membres du conseil ont adopté le Règlement 2162-2020 modifiant le règlement 2158-2019 décrétant la tarification pour certains biens, services et activités de la Ville de Saint-Charles-Borromée.

**QUE** ce règlement peut être consulté aux Services administratifs de la Ville situés au 370, rue de la Visitation, aux heures normales d'ouverture de l'hôtel de ville.

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Donné à Saint-Charles-Borromée, ce 18 mars 2020.

**Me David Cousineau**, Lib, MBA  
Avocat-Greffier